



COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 FEVRIER 2015

Présents : Mesdames Christiane DAUNIS, Nadine COULON, Béatrice MARINE, Annie TISSOT, Sylviane VEYRAT-CHARVILLON, Ghyslaine LESUEUR et Aline BRIERE.

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Michel BAUQUIS, Eric CHASSAGNE, Claude BONAMIGO, André VUACHET, Philippe DE PACHTERE, Juan-Carlos RUBIO, Jean-Marc GATELET et Mickaël BEAUQUIS.

Absents excusés : Mesdames Kathleen TOCHEPORT et Alexandra BEAUQUIS. Monsieur Nicolas ROUMESTAN.

Madame Ghyslaine LESUEUR a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

❖ **Approbation du compte-rendu de la séance du 11 décembre 2014.** Ce compte rendu est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

1. URBANISME/VOIRIE

- Aménagement Eco-Bourg-DUP-modification d'une délibération de 2013

Monsieur Michel BAUQUIS, Adjoint au Maire, rappelle que le Conseil Municipal a délibéré le 9 avril 2013 pour solliciter auprès de la Préfecture de Haute-Savoie l'ouverture d'une Enquête Préalable à la Déclaration d'Utilité Publique concernant l'aménagement du Centre Bourg de Marcellaz-Albanais, ainsi qu'une enquête parcellaire. Il signale une erreur matérielle dans cette délibération concernant la description du projet et le nombre de logements prévus : la création d'environ 135 logements collectifs, 100 logements individuels groupés et 13 logements individuels avait été annoncée, mais concernaient le centre bourg ajouté au hameau du Faubourg. Le périmètre de l'opération d'aménagement du centre-bourg n'incluant pas le Faubourg, il est nécessaire de rectifier la délibération du 09 avril dans le sens que seuls 135 logements seront créés dans cette zone de la commune. Cette modification est acceptée à l'unanimité.

- Hameau de Montmasson-conclusion de l'enquête publique

Il est rappelé qu'en date du 13 novembre dernier, une délibération avait été prise afin de diligenter une enquête publique pour classer et déclasser des sections de voies communales au hameau de Montmasson dans le cadre d'un aménagement sécurité. Cette enquête publique, qui s'est clôturée le 20 décembre dernier, a fait l'objet d'un rapport du commissaire enquêteur dans lequel il fait état de ses conclusions avec avis favorable, remarques approuvées à l'unanimité par l'assemblée.

- Sécurisation hameau des Vorges - Convention d'autorisation de voirie et d'entretien

Dans le cadre de l'aménagement de voirie prévu sur la Route Départementale 38 consistant en la sécurisation du hameau des Vorges, il est prévu une convention permettant la répartition des charges d'entretien et d'exploitation entre le Département de la Haute-Savoie et la Commune. Cette convention est acceptée à l'unanimité.

- Déclarations en cours

	DOSSIER	DEMANDEURS	PROJET	LIEU	ETAT
PC	PC 074 161 14 X 0018	DUVILLARD Benjamin et REY Jessy	maison individuelle	Le Faubourg	accordé le 27/01/2015
	PC 074 161 14 X 0021	SAGNARD Lionel et BOUVIER Corinne	extension	Faramaz	accordé le 29/01/2015
	PC 074 161 14 X 0022	LAGOUTTE Ludovic	extension	La Radia	accordé le 09/02/2015
	PC 074 161 14 X 0023	AST PROMOTION	lotissement 10 villas	chef-lieu - route de Peignat	en cours d'instruction
	PC 074 161 15 X 0001	BELLEVILLE Carole	maison individuelle	Oilly	en cours d'instruction
	PC 074 161 15 X 0002	DESCHENAUX Romain RESCHE Angélique	maison individuelle	Gleufoy	demande de pièces en cours
	PC 074 161 15 X 0003	BARBIERI Fabrice	réhabilitation corps de ferme	Oilly	en cours d'instruction
DP	DP 074 161 14 X 0036	PEZET Sébastien	fenêtres de toit	Le Faubourg	rejet tacite le 16/01/2015
	DP 074 161 15 X 0001	CHARLES Nathalie	clôture + portail	198 route de Chaunu	non opposition le 30/01/2015
CU	CU 074 161 14 X 0034	SELARL CEDRIC DAVIET	CU opérationnel (2 maisons)	144 place de l'Albanais (indivision TRANCHANT)	réponse favorable le 12/02/2015
	CU 074 161 14 X 0035	Me VOLLAND	CU information	Fenières Sud (Mme MIEVRE Gilberte)	réponse le 16/01/2015
	CU 074 161 14 X 0036	Me VOLLAND	CU information	Les Combes et Chalanche (Mme MIEVRE Gilberte)	réponse le 16/01/2015
	CU 074 161 15 X 0001	Me MARINE	CU information pour vente	Chef-lieu (S.DEGEORGES /M.FOURNEL- Mme	réponse le 20/01/2015
	CU 074 161 15 X 0002	Me BONAVENTURE	CU information pour vente	Joudrain (BAUQUIS Huguette/BELOT Yohan)	réponse le 20/01/2015
	CU 074 161 15 X 0003	Me COURAULT	CU information pour partage	La Molière (GAILLAND Eric/Philippe)	réponse le 20/01/2015
	CU 074 161 15 X 0004	Me ETEOCLE	CU information pour vente	Germagny (BOISSEAU/BRETAUDEAU)	réponse le 30/01/2015
	CU 074 161 15 X 0005	Me ETEOCLE	CU information pour vente	Germagny (BOISSEAU/BRETAUDEAU)	réponse le 30/01/2015
	CU 074 161 15 X 0006	Me SAJOUS	CU information	Faramaz(DUZONT VIRET)	en cours d'instruction

2. COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE RUMILLY (C3R) : Transports et déplacements : Modification des statuts de C3R pour la prise de compétence « Organisation et gestion du transport public de personnes ».

Monsieur le Maire expose que lors de sa séance du 25 novembre 2013, le Conseil communautaire a adopté le schéma directeur des déplacements et infrastructures du canton de Rumilly qui implique que la C3R aura comme mission globale d'organiser et de développer les transports publics et scolaires sur son territoire. Il est nécessaire de délibérer sur la modification des statuts de la Communauté de Communes et de lui attribuer la compétence « organisation et gestion du transport public de personnes ». Cette modification est approuvée à l'unanimité.

3. RESSOURCES HUMAINES :

- Rémunération professeur des écoles – activité « aide aux devoirs »

L'aide aux devoirs étant une des activités périscolaires assurée par un professeur des écoles, il est nécessaire, pour la rémunérer, de lui prévoir une paye pour activité accessoire et de fixer la rémunération à l'heure. Une rémunération de 21.86 € brut de l'heure est acceptée à l'unanimité, pour l'année scolaire 2014/2015, correspondant à des travaux supplémentaires effectués en dehors du service normal.

- Rémunération des agents recenseurs : modification

Par délibération du 13 novembre 2014, le Conseil Municipal avait créé quatre postes de vacataires pour effectuer le recensement de la population. Un des agents ne pouvant terminer sa mission, il est proposé de transférer le reste de ses tâches à un autre agent et par conséquent de modifier leurs rémunérations, décision acceptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

- CNFPT – convention cadre de participation financière

Dans le cadre de la relation entre les Collectivités et le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) concernant la formation des agents, le CNFPT propose la signature d'une convention cadre de participation financière. Cette convention, applicable lorsque la Commune demande au CNFPT une formation particulière, différente de celles prévues par le programme de formation du centre, est acceptée à l'unanimité.

4. TARIFS : prix pour le repas des agents du restaurant scolaire

Madame Béatrice MARINE, Adjointe au Maire, informe que les agents territoriaux qui encadrent les enfants et assurent le service du restaurant scolaire pendant la pause méridienne, sont amenés à déjeuner sur place. Il leur a été proposé de pouvoir consommer un repas fourni par la Mairie. Dans ce cadre, il est nécessaire de prévoir un tarif pour les agents concernés, fixé à l'unanimité, à compter du 13 février 2015, à 2.40 €.

5. DIVERS : Budget du commerce – ouverture d'une ligne de crédit

Par délibération en date du 11 décembre 2014, le Conseil Municipal avait accepté le principe d'engager des frais de rénovation pour le bar/restaurant de la commune pour un montant de 2000.00 €. Pour ce faire, il est nécessaire d'ouvrir une ligne de crédit au budget du commerce pour l'année 2015 avant le vote du budget primitif, décision acceptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique est close à 21 h 15.

Marcellaz-Albanais, le 10 mars 2015.

Le Maire,

Jean-Pierre LACOMBE